THESAURUS DU SPORT QUEL CHOIX DE POSITIONNEMENT SUR LE MARCHE DU SPORT SANTE ?

La pandémie de coronavirus a accéléré une certaine évolution de la pratique d’activité physique et sportive, à l’œuvre depuis des années. Le marché de la remise en forme va devoir s’adapter aux nouveaux besoins exprimés par les pratiquants. Tous les voyants sont aux verts pour donner une place plus importante à l’Activité physique et sportive dans notre société. Comment capitaliser sur cette tendance sport- santé ?

**Qu’observe-t-on ?**

Une accélération de la prise de conscience et des prises de paroles politiques

1. Pathologie et covid

La pandémie de covid 19 a fait prendre conscience des dangers d’un fléau social qui est celui de l’obésité pour lequel l’ensemble des études démontrent que c’est un facteur aggravant face au coronavirus au même titre que le diabète ou l’hypertension.

1. Activité physique et motif de sortie

L’activité physique a pris une place particulière lors de la période de confinement puisque citée parmi les conditions qui permettaient de quitter son domicile

1. Activité physique et sortie du confinement

En sortie de confinement de nouveau l’activité physique a fait l’objet de mesure particulière avec la mise en place par exemple du dispositif 2S2C (Santé Sport Culture et Civisme) au sein de l’éducation nationale avec pour objectif de remettre les adolescents en mouvement.

1. Remaniement ministériel

Le premier ministre Jean Castex a été chargé, avant de prendre ses fonctions actuelles, de superviser pour l’état l’organisation des jeux olympiques et paralympique de Paris 2024 puis fut nommé président de l’Agence nationale du sport toute nouvellement crée

Enfin lors du dernier remaniement le ministère des sports est passé sous la tutelle du ministère de l’éducation nationale cela peut être considéré comme une rétroaction de ce ministère avec une dévalorisation de ses actions mais cela peut être aussi considéré comme une démarche cohérente pour inscrire plus pertinemment l’APS dans le parcours éducatif.

1. Mobilité urbaine- mobilité douce :

 Le premier ministre dans son discours de politique générale a promis un plan de relance très ambitieux en faveur de la pratique du vélo en expliquant que c’est un moyen de déplacement propre et excellent pour la santé des Français et français.

Sur le plan scientifique nombreuses sont les études qui démontrent que faire de l’exercice régulièrement et de façon non excessive a des effets bénéfiques sur le système immunitaire et bien entendu sur la santé en générale ;

**Thesaurus de l’activité physique**

Toutes ces initiatives contribuent à conforter la place de l’activité physique dans la société. Pour s’inscrire dans cette tendance et capitaliser sur ce phénomène où est-il pertinent de placer le curseur de l’activité physique ?

Sport bien être ?

Sport- santé ?

Sport sur ordonnance ?

Activité physique adaptée ?

**Définition de ces concepts**

Tout d’abord comment définir ces termes qui sont bien souvent interprétés et utilisés différemment selon qu’ils sont utilisés par les acteurs de la santé ou du sport

**Sport bien être -sport loisir :**

 « Sensation de plaisir et d'équilibre physique et psychologique, provoquée par la satisfaction des besoins du corps ». Encyclopédie Hachette, 2005.

**Santé :**  La santé selon l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) est définie comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d’infirmité ». La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être

**Sport :** Activité physique codifiée, dont l’entrainement et la compétition sont des moyens, et l’amélioration et le dépassement de soi, les finalités (HAS)

Les activités sportives (= les sports) sont un sous-ensemble des activités physiques.

**Le sport santé** : Le sport intervenant dans le champ de la santé, les professionnels de santé intervenant dans celui de la maladie le sport santé n’est-il pas l’activité physique pratiquée pour retrouver cet état de santé défini par l’OMS ou en limiter la dégradation ?.

Sport sante définition du ministère des sports

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale

Définition de l’OMS Europe

L’expression activité physique favorable à la santé est souvent utilisée dans la Région européenne. Elle met l’accent sur le lien entre l’activité physique et la santé et est « toute forme d’activité physique qui améliore la santé et les capacités fonctionnelles sans causer de tort ou représenter un risque »

Définition de la Haute autorité de la santé (HAS)

Sport-santé. Sport dont les conditions de pratique sont aptes à maintenir ou améliorer l’état de santé en prévention primaire, secondaire ou tertiaire. Le sport-santé fait appel à des professionnels de l’APA ou à des éducateurs sportifs formés, selon les niveaux de vulnérabilité des publics qui déterminent ou non des besoins spécifiques.

Définition du CNOSF :

La commission médicale du CNOSF définit le concept « sport-santé » de la manière suivante : « établir les conditions de pratique d’une discipline sportive aptes à maintenir ou améliorer la santé en prévention primaire, secondaire ou tertiaire ».

**Sport- santé sur ordonnance :**

L’article L. 1172-1 du code de la santé précise que « Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée1, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée2 à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. » Le décret du 30 décembre 2016 entré en vigueur le 1er mars (Annexe 1) et l’instruction du 3 mars 2017 déterminent les conditions de dispensation de l’activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (ALD) et leur mise en œuvre. La prescription est établie sur un formulaire spécifique.

Remarque : selon la définition retenue du sport -santé les compétences attendues sont différentes.

**L’Activité physique adaptée**

Définition ONAPS

La pratique d’activité physique adaptée (APA) régulière doit permettre à une personne d'adopter un mode de vie physiquement actif afin de réduire les facteurs de risque et les limitations fonctionnelles liés à l'affection de longue durée dont elle est atteinte. Les techniques mobilisées relèvent des activités physiques et sportives (APS) et se distinguent des actes de rééducation réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences.

Remarque l’APA peut être :

1 Prescrite sur ordonnance dans le cadre des ALD (affection logue durée)

2 Proposer par un coach sportif pour une personne autonome (sans limitation fonctionnelle) atteinte d’une pathologie chronique qu’elle aura déclarée à l’éducateur. Il est conseillé dans ce dernier cas (cf rapport xavier Bigart) d’acquérir des compétences complémentaires (connaissance de la pathologie etc…)

**Qui occupe ce marché**

**Les fédérations sportives**

On observe une forte appropriation des problématiques « sport santé » par le mouvement sportif au niveau national sous l’impulsion du ministère des sports et du CNOSF (Comité national olympique et sportif français), qu’il s’agisse de la promotion du « sport santé » de la réalisation et diffusion du MEDICOSPORT, ou de la politique de formation sport-santé des éducateurs sportifs.

**Des salles de remise forme :**

Certaines salles de remise en forme ont fait le choix de positionner leur offre sur le segment du sport santé en obtenant le label salle sport santé (plus de 70 salles) ou le label maison sport santé comme Mon stade à Paris

**Quelles sont les démarches qualités actuelles ?**

**Le Label salle sport santé** décerné par la Société Française de Sport Santé (société savante indépendante) pour l’obtenir il s’agit de respecter un cahier des charges dans lequel sont indiquées

La réglementation applicable aux salles de remise en forme

Une charte de déontologie signée par les éducateurs sportifs

Une exigence de formation en APA de 40 heures minimum

Du matériel complémentaire : défibrillateur, fontaine à eau etc.

 **Les maisons sport santé** :

C’est un label porté collégialement par le ministère des sports et de la santé ; les critères d’éligibilité sont plus draconiens et l’obtention du label plus difficile pour les salles de remise en forme qui le souhaite.

Les maisons sport santé sont destinées à accompagner les personnes souhaitant débuter ou reprendre une activité physique et sportive pour leur santé et leur bien-être. Leur originalité réside dans la collaboration étroite entre professionnels du sport et de la santé pour offrir un suivi personnalisé et sur mesure prenant en compte l’âge, l’état de santé et le niveau de la personne à accompagner.

Il existe bien d’autres labels citons les labels qualité « sport santé » proposés par les fédérations sportives, le label sport santé porté par les territoires comme celui du pays de la Loire ou encore le Label Sport-santé ARS-DRJSCS Maladies métaboliques de l’ARS Alsace

Sur ce marché du sport santé les actions sont multiples et variées les démarches qualités nombreuses ce qui a une incidence sur la difficulté à positionner, à rendre visible et à faire reconnaitre par les professionnels de santé une offre de sport santé.

Dans ce paysage d’une complexité kafkaïenne et de lecture peut facile il est un domaine que les professionnels de la remise en forme devrait investir plus largement c’est celui de la lutte contre la sédentarité, la promotion de la santé, l’éducation à la santé et la lutte contre le dopage, mesures phares de la Stratégie Nationale sport santé 2019-2024